

### TRAVAUX CENTRE SAINT-LOUIS

Dans le cadre de l'extension et de la densification du réseau de chaleur de Saint-Louis, R-CUE effectuera des travaux en coeur de ville **en juillet et août 2022**.

Ces travaux auront lieu sur l'avenue de Bâle, l'avenue du Général De Gaulle et la rue de Mulhouse.

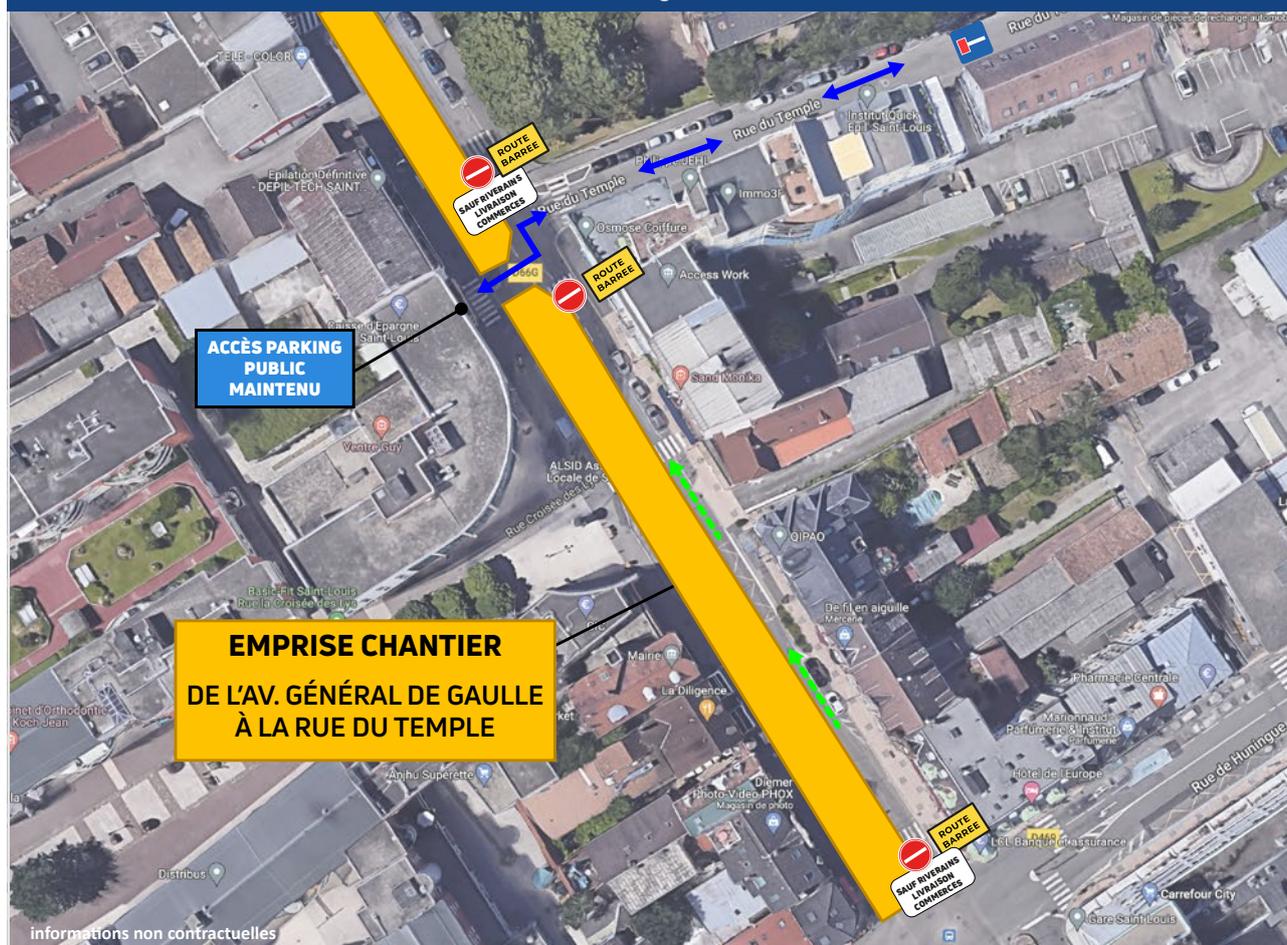
Pour les travaux sur la rue de Mulhouse, ces derniers se dérouleront en 2 phases comme suit :

- **Phase 3a : du carrefour central jusqu'à la rue du temple, du 18 juillet au 26 août.** Circulation en sens unique (transit interdit).
- **Phase 3b : de la rue du temple jusqu'à la rue des 3 rois, du 25 juillet au 31 août.** Circulation en sens unique (transit interdit).

**Des déviations et des modifications du sens de circulation seront mises en place, conformément aux plans ci-dessous.** En savoir plus sur [www.saint-louis.fr](http://www.saint-louis.fr)

*Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée et vous remercions d'avance de votre compréhension.*

#### Phase 3a : Rue de Mulhouse - du 18 juillet au 26 août 2022



  Zone chantier     
 ➔ Accès parking Croisée des Lys     
 ➔ Accès riverains et commerces



**DES DÉPOSE-MINUTE SERONT AMÉNAGÉS.  
LES ACCÈS AUX COMMERCES ET AUX RIVERAINS SONT PRÉSERVÉS.**

**CONTACT ET INFORMATIONS : TRAVAUXSTLOUIS@R-CU.FR**

### Phase 3b : Rue de Mulhouse - du 25 juillet au 31 août 2022

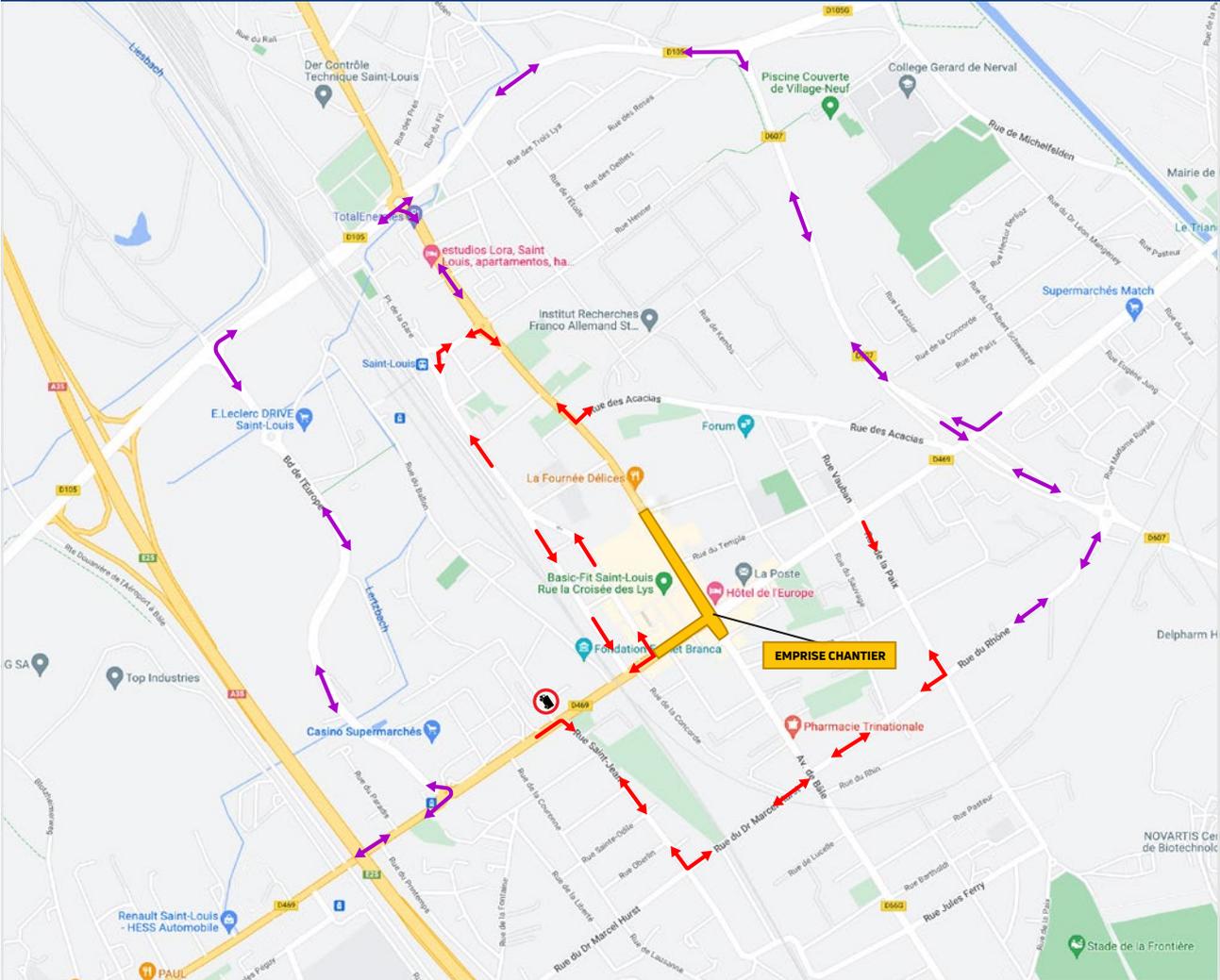


- Zone chantier
- Sens de circulation maintenue
- Accès parking Croisée des Lys
- Accès riverains et commerces

**DES DÉPOSE-MINUTE SERONT AMÉNAGÉS. LES ACCÈS AUX COMMERCES ET AUX RIVERAINS SONT PRÉSERVÉS.**

**CONTACT ET INFORMATIONS : TRAVAUXSTLOUIS@R-CU.FR**

### Itinéraires de déviations véhicules - 04 juillet au 31 août 2022

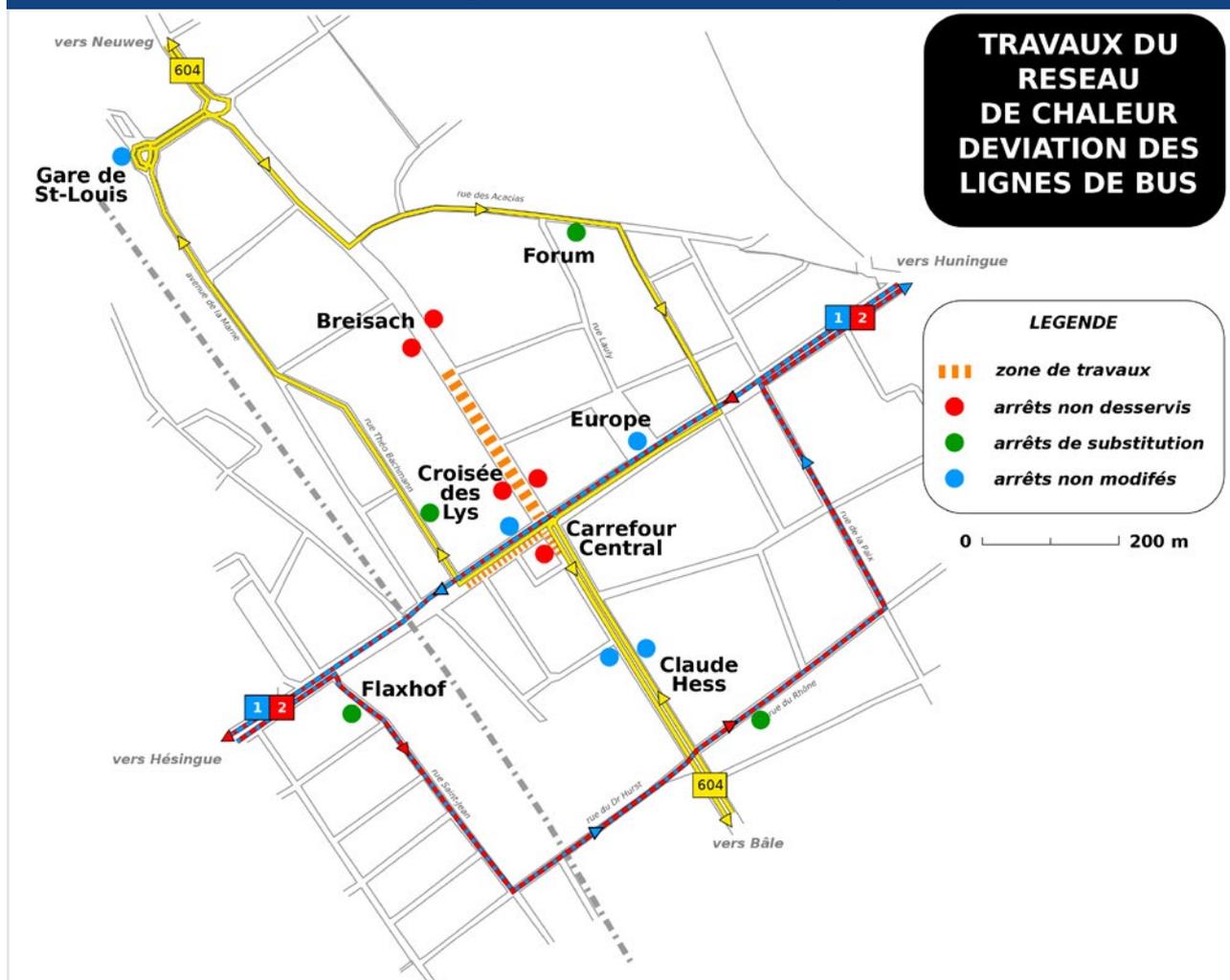


informations non contractuelles

- Zone chantier
- ➔ Déviation transit
- ➔ Déviation accès centre St-Louis

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

**Itinéraires de déviations ligne de bus 1 et 2 - 18 juillet au 31 août 2022**



Pour la déviation des lignes de bus durant les travaux de nuit, merci de vous référer au site d'information de Distribus : [www.distribus.fr](http://www.distribus.fr) et aux affichages réalisés dans les arrêt de bus concernés.